

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL
des DÉLIBÉRATIONS**

2ème RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE 2019

Séance du 3 avril 2019

CD20190403_60
id. 4522

Le 3 avril 2019, les membres du Conseil départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département (82 Montauban), sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental.

*Nombre de membres du Conseil départemental : 30
Quorum : 16*

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAULU, M. BEQ, M. BERTELLI, Mme CABOS, Mme COLOMBIE, Mme DEBIAIS, Mme FERRERO, M. HEBRARD, Mme JALAISE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme RIOLS, Mme TURELLA-BAYOL, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

M. BESIERS (pouvoir à Mme COLOMBIE), M. HENRYOT (pouvoir à Mme BAULU), M. VIGUIE (pouvoir à M. ASTRUC)

Absent(s) :

Mme BAREGES, M. BAYLET, Mme BOURDONCLE, M. DEPRINCE, M. DESCAZEUX, M. GONZALEZ, Mme LE CORRE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, M. ROGER, Mme SARDEING-RODRIGUEZ

Le quorum légal est atteint, l'Assemblée départementale a délibéré.

DÉLIBÉRATION

**CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES QUERCY ROUERQUE ET GORGES DE L'AVEYRON, LES
COMMUNES ET LE PETR DU PAYS MIDI-QUERCY POUR L'ÉQUIPEMENT,
LA GESTION ET L'ENTRETIEN DES 11 BOUCLES CYCLABLES ADOSSÉES
À L'ITINÉRAIRE VÉLOROUTE VALLÉE ET GORGES DE L'AVEYRON**

En avril 2015, à l'issue d'une démarche partenariale impliquant de nombreux acteurs du développement touristique, de l'aménagement et des sports de nature, le PETR du pays Midi-Quercy candidatait à l'appel à projets "Pôle de pleine nature" lancé par le GIP Massif Central dans le cadre du programme opérationnel plurirégional FEDER 2014-2020 du Massif Central et de la convention de massif 2015-2020.

Le PETR du pays Midi-Quercy a été retenu lors du comité de programmation de juillet 2015 sur la base d'un projet de développement ambitieux et partagé concernant le secteur des Gorges de l'Aveyron et réunissant, dans le cadre d'une convention multipartenariale FEDER, plusieurs maîtrises d'ouvrages publiques et privées, jusqu'en 2020.

Parmi les collectivités signataires de ce partenariat européen, il convient de citer la communauté de communes Quercy Rouergue Gorges de l'Aveyron, la commune de Laguépie, la commune de Saint-Antonin-Noble-Val et le PETR, toutes 4 porteuses d'opérations, inscrites dans le programme du pôle et à ce titre complémentaires et indissociables.

Une des actions du Pôle a été de créer en 2016/2017 un réseau de 11 boucles cyclables, rattaché à la véloroute "Vallée et Gorges de l'Aveyron" dans le cadre d'une mission confiée à l'association Mondovelo.

En effet, le cyclotourisme a été identifié comme une activité pertinente et adaptée pour étendre la pratique sportive à l'ensemble du territoire intercommunal à partir d'un axe central attractif, celui de la rivière Aveyron.

Partant de cette demande, l'association Mondovelo a préconisé la création d'un réseau cyclable maillant la totalité du territoire intercommunal et ses 17 communes membres et a bâti un programme de jalonnement en concertant les communes traversées.

Ce travail a été piloté dans le cadre d'un comité de suivi réunissant à la fois les élus et les techniciens des différentes collectivités concernées. Le comité de pilotage du 30 mars 2017 acte les itinéraires définitifs composés de 11 boucles cyclables, rattachées à la véloroute vallée et Gorges de l'Aveyron.

Lors du budget primitif 2017, l'Assemblée départementale a adopté le programme de développement d'un itinéraire cyclable composé de 11 boucles cyclables rattachées à l'axe départemental de la « véloroute de la Vallée et des Gorges de l'Aveyron ». Ce programme s'inscrit pleinement dans le contrat de destination signé en juillet 2013 par le Conseil départemental, dans lequel la collectivité s'est engagée à faire du département une destination à haute valeur ajoutée autour de la thématique de l'itinérance.

Une convention de partenariat (convention type jointe en annexe) entre le Département, la communauté de communes Quercy Rouergue Gorges de l'Aveyron, le PETR du pays Midi-Quercy et chacune des communes traversées par les boucles prévoit de définir les modalités d'aménagement, d'équipement, de gestion et d'entretien des 11 boucles cyclables.

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil départemental du 5 et 6 avril 2017 relative au développement de l'itinéraire cyclable,

Vu l'avis de la commission aménagement du territoire, tourisme et patrimoine,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve, selon les termes figurant en annexe, la convention type de partenariat territorial avec la Communauté de Communes Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron, les communes concernées et le PETR du pays Midi-Quercy, pour l'équipement, la gestion et l'entretien des 11 boucles cyclables adossées à l'itinéraire véloroute vallée et gorges de l'Aveyron ;
- Autorise Monsieur le Président à signer les dites conventions de partenariat.

Adopté à l'unanimité.

Le Président ,

Christian ASTRUC